

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séiez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-86

CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU TOUR DE L'AVENIR EN HAUTE TARENTEISE EN 2024

Le Tour de l'Avenir est une course cycliste disputée par équipes nationales, qui constitue la finale de la Coupe des Nations pour les moins de 23 ans. Cette compétition UCI par étapes, rassemble plus de 150 coureurs de 25 nationalités différentes. C'est une épreuve de référence, qui permet de révéler les futurs talents du cyclisme mondial. Il aura lieu du **dimanche 18 août au samedi 24 août**.

En 2024, le Tour de l'Avenir aura pour une deuxième édition sa déclinaison au féminin qui se déroulera en simultané du **mercredi 21 août au samedi 24 août**.

Le Tour de l'Avenir masculin fut créé en 1961 par Jacques Marchand, rédacteur en chef du journal L'Équipe, cette course est soutenue par ASO (Amaury Sport Organisation), ce qui permet de nouer de précieuses relations avec les organisateurs du Tour de France. Cette 2^{ème} édition féminine est également fortement soutenue par ASO et l'Union Cycliste Internationale.

Depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir est confiée à l'association Alpes Vélo dont l'objet est la promotion du vélo et l'organisation d'activités de cyclisme pour tous.

A ce titre, Alpes Vélo est responsable de la création du parcours de l'épreuve et des relations avec les collectivités locales et villes-étapes.

Constatant le bien-fondé du partenariat avec le Tour de l'Avenir depuis 2015, la communauté de communes de Haute Tarentaise se positionne sur l'accueil du Grand Départ du Tour de l'Avenir féminin le mercredi 21 août et une arrivée et un départ d'étape du Tour de l'Avenir masculin les mercredi 21 août et jeudi 22 août, en contrepartie d'une participation financière de 65 000 €. L'accueil de cette épreuve va permettre de générer 600 nuitées directes sur le territoire.

La convention de partenariat, jointe en annexe de la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la CCHT et Alpes Vélo.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Alpes Vélo relative à l'accueil des Tour de l'Avenir masculin et féminin 2024 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous documents s'y rapportant.

Yannick AMET

Président





Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 073-247300254-20240628-2024_86-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

Entre

L'ASSOCIATION ALPES VÉLO

16 rue Bernard Moutardier - 74500 ÉVIAN-LES-BAINS

Et

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEAISE

8 rue Saint Pierre - 73700 SEEZ

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste disputée par équipes nationales et représente un véritable vivier des espoirs du cyclisme mondial (réservée aux coureurs de moins de 23 ans). Le Tour de l'Avenir a été créé en 1961 par Jacques Marchand, alors rédacteur en chef de l'Equipe, puis organisée par la suite par une société de son groupe, la Société du Tour de France (STF).

Depuis l'été 2023, le Tour de l'Avenir Femmes est lancé. Cette nouvelle épreuve s'inscrit parfaitement dans l'air du temps et signifie bien davantage qu'une simple course de plus au calendrier : le Tour de l'Avenir a désormais sa déclinaison au féminin, réservée, comme pour les hommes, aux athlètes âgées de 19 à 22 ans, et destinée à révéler les futures championnes du cyclisme mondial.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, ASO (Amaury Sport Organisation) est le locataire-gérant du fonds de commerce de la STF, sa filiale et, en cette qualité, organise et exploite, en son nom et pour son propre compte le TOUR DE L'AVENIR ainsi que la marque y afférente.

Pour des raisons intrinsèques à son organisation, ASO (Amaury Sport Organisation), organisateur des plus grandes épreuves cyclistes dont le Tour de France, a décidé de confier, depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir à l'association Alpes Vélo, dont l'objet est la promotion du vélo et l'organisation d'activités de cyclisme pour tous. A ce titre, Alpes Vélo est responsable de la création du parcours de l'épreuve et des relations avec les collectivités locales et villes-étapes.

Constatant le bien-fondé du partenariat conclu avec le Tour de l'Avenir depuis l'édition 2015, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a exprimé le souhait de pérenniser l'accueil de l'événement sur son territoire en accueillant, en 2024, le Tour de l'Avenir *Hommes* ainsi que la deuxième édition du Tour de l'Avenir *Femmes*.

Alpes Vélo s'est déclarée intéressée par cette proposition, les parties se sont en conséquence concertées pour préciser les conditions de cette collaboration.

Ceci ayant été exposé, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1 - Alpes Vélo s'engage à organiser, selon les souhaits de la collectivité, l'arrivée de la 3^{ème} étape du 60^{ème} Tour de l'Avenir *Hommes*, mercredi 21 août 2024, suivi du Grand Départ du 2^{ème} Tour de l'Avenir *Femmes*, mercredi 21 août 2024 et du départ de la 4^{ème} étape du 60^{ème} Tour de l'Avenir *Hommes*, jeudi 22 août 2024 sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise (CCHT).

2 - Cet accord est valable pour l'année 2024. Il est convenu entre les deux parties de se revoir avant le 1^{er} octobre 2024 afin de fixer les conditions d'un renouvellement de ce partenariat.

3 - D'une manière générale, Alpes Vélo prendra en charge l'organisation, la direction et la mise en place des épreuves, ci-après nommée indistinctement « Tour de l'Avenir ».

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 073-247300254-20240628-2024_86-DE

Alpes Vélo s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour assurer le parfait déroulement du Tour de l'Avenir et que la Communauté de Communes de Haute Tarentaise bénéficie d'une animation et d'un spectacle sportif de qualité
- Assurer la communication générale de l'évènement par l'intermédiaire des médias nationaux et régionaux (presse écrite et audiovisuelle).

5 - La participation financière de la CCHT est fixée à 65.000 € (non assujetti à TVA) pour l'accueil des deux épreuves.

Le règlement de cette somme par la CCHT s'effectuera en deux versements, sur présentation de factures :

- 50% du montant total, soit 32 500€, à la signature de la convention
- Le solde, soit 32 500€, le 21 août 2024

Le règlement sera effectué sur le compte bancaire de l'association Alpes Vélo :

CIC				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10096	18377	00080849301	01	EUR
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)	
FR 76 10096183770008084930101			CMCI FR PP	
Domiciliation		Titulaire du compte (Account Owner)		
CIC ST JULIEN EN GNEVOIS		ALPES VELO		
45 GRANDE RUE		16 RUE BERNARD MOUTARDIER		
74160 ST JULIEN EN GNEVOIS		74500 EVIAN LES BAINS		
TÉL: 04 50 14 00 21				
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de virements ou de prélèvements de votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

6 - Utilisation de la marque Tour de l'Avenir.

La marque Tour de l'Avenir appartient à la société ASO (Amaury Sport Organisation).

L'utilisation de la marque Tour de l'Avenir par la CCHT est autorisée dans le cadre de la promotion des 3 étapes.

Toute autre utilisation de la marque Tour de l'Avenir par la CCHT, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, doit être préalablement approuvée par Alpes Vélo.

7 - Communication

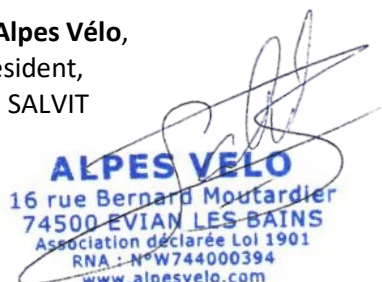
Alpes Vélo s'engage à assurer la communication de la manifestation, en intégrant sur ses différents supports, le logo de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Par ailleurs, Alpes Vélo tient à la disposition de la CCHT tous les éléments de communication nécessaires à la promotion de l'évènement (logo, dossier de presse, cartes du parcours, affiche, photos HD...).

Fait en deux exemplaires, à Evian les Bains, le 28/05/2024

Pour la **Communauté de Communes de Haute Tarentaise**,
Le Président,
Yannick AMET

Pour **Alpes Vélo**,
Le Président,
Pierre SALVIT


ALPES VELO
16 rue Bernard Moutardier
74500 EVIAN LES BAINS
Association déclarée Loi 1901
RNA : N°W744000394
www.alpesvelo.com